

Conseil scientifique - Formation restreinte Mardi 15 octobre 2024 - 14 h 45 - 16 h 45 Compte rendu

Présents: Martin Aranguren, Vin Arceneaux, Stéphanie Balme, Carlo Barone, Régis Bismuth, Jeanne Commault, Sophie Dubuisson-Quellier, Séverine Dusollier, Florence Faucher, Mathieu Fulla, Roberto Galbiati, Florence Haegel, Émeric Henry, Julie Klein, Isabelle Méjean, Christine Musselin, Janie Pélabay, Paul-André Rosental, Anne-Solenne de Roux, Réjane Sénac, David Todd, Guillaume Tusseau, Luis Vassy, Dina Waked, Raphaële Xenidis.

Absents ou excusés: Florence Bernault, Didier Demazière, Emanuele Ferragina, Sylvain Parasie, Guillaume Piketty, Anne Revillard, Xavier Ragot, Francesco Saraceno, Emiliano Grossman

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, DS Sabrina Tonetti, directrice du pôle académique, DRH

Florence Haegel note qu'il s'agit pour certains membres, à la suite aux élections, de leur dernière séance du Conseil scientifique. Elle les remercie chaleureusement de leur participation au Conseil. Elle accueille Luis Vassy, dont c'est la première séance du Conseil, lui souhaite la bienvenue dans cette instance, et lui laisse la parole pour s'adresser aux membres du Conseil scientifique.

Luis Vassy remercie Florence Haegel pour son accueil au sein du Conseil scientifique, troisième conseil auquel il participe, après le Conseil de l'Institut et le Conseil de la vie étudiante et de la formation, et avant sa participation au Conseil d'administration de la FNSP demain.

Il souhaite développer les trois mots et sujets qui décrivent l'état d'esprit avec lequel il arrive à Sciences Po. Le premier est « excellence », ce qui est aussi ce que représentent les membres du Conseil scientifique, l'excellence de la recherche à Sciences Po. Cela n'est pas assez dit et il faudra donc continuer à le dire : elle est reconnue internationalement, elle se traduit par des succès que Luis Vassy connaît bien, au titre des standards que les chercheurs se donnent pour s'évaluer les uns les autres. C'est également l'excellence de la formation, et l'excellence du recrutement des



étudiants. Luis Vassy a pu constater à quel point ils étaient très bons et motivés en se déplaçant sur les campus et en interagissant avec eux.

Le deuxième sujet qui lui tient à cœur, et qu'il considère comme très important pour le Conseil scientifique, est la «liberté», à commencer par les libertés académiques, qu'il s'attachera toujours à défendre. Cela reflète à la fois des convictions personnelles et surtout, plus fondamentalement, sa conviction qu'il n'y a pas véritablement d'institution universitaire, au sens où on l'entend en France et dans les autres pays démocratiques, sans la garantie de ces libertés. C'est aussi la liberté d'expression, un sujet sur lequel Luis Vassy s'est abondamment exprimé, faisant notamment part de son attachement à ce que Sciences Po continue à être une institution dans laquelle le pluralisme des opinions est préservé et défendu.

Le troisième sujet sur lequel Luis Vassy entend fonder sa démarche est le sujet de « l'ouverture » : ouverture internationale, que Luis Vassy considère comme une vraie richesse pour Sciences Po et un cas unique en France, et ouverture sociale, au cœur de l'ADN de l'institution.

Sur le plan de la méthode, Luis Vassy indique qu'il mène une réflexion sur la gouvernance et l'organisation qui permettront de mener de front l'ensemble des sujets, qui seront traités de manière ouverte et collégiale.

Florence Faucher, directrice du CEE, indique que des membres du conseil d'unité du CEE s'interrogent sur le fondement des sanctions prononcées à l'encontre de plusieurs étudiants et s'inquiètent pour les libertés académiques et la liberté d'expression, inquiétude accentuée par le fait que les seuls éléments, en dehors des rumeurs postées sur les réseaux sociaux, proviennent des étudiants et des syndicats. Elle estime donc nécessaire que la Direction apporte des informations, si possible assez rapidement.

Luis Vassy remarque qu'il faudrait effectivement disposer de meilleures modalités de circulation de l'information. Il rappelle ensuite quelques éléments de contexte : les étudiants pour lesquels il a pris une mesure conservatoire d'exclusion du campus ont participé à une action lors de la Journée des carrières qui a débouché sur une prise à partie d'intervenants extérieurs et une dégradation du matériel apporté par les intervenants. Luis Vassy estimant que ces actions n'entrent pas dans le cadre de la liberté d'expression, a pris des mesures conservatoires, du fait du risque que cette situation faisait peser pour la sérénité de l'établissement. Ces décisions ont été attaquées au tribunal administratif en référé, et le juge administratif a estimé qu'il n'y avait pas lieu de sursoir à l'application des mesures. Luis Vassy indique que son but n'est pas de multiplier les sanctions disciplinaires, mais plutôt de voir se développer un consensus au sein de l'institution sur la manière dont chacun exprime ses opinions, y compris ses opinions politiques.

Régine Sénac souhaiterait que le conseil scientifique dispose d'informations plus précises sur les mesures conservatoires prises par le directeur.

Luis Vassy explique que la mesure conservatoire, sans limite de temps à ce stade, porte sur la seule interdiction d'accès aux locaux, sans pour autant interrompre la scolarité des étudiants concernés, auxquels ont été proposées des solutions de cours à distance



et l'envoi de support de cours. Ils pourront également passer leurs examens, et ont pu d'ailleurs passer un galop il y a une semaine. Luis Vassy indique que l'ensemble de la procédure a été réalisée sous le contrôle du juge administratif.

Régis Bismuth prend la parole en tant que président sortant de la section disciplinaire. Il explique qu'il est possible – cela s'est déjà produit par exemple dans le cas d'affaires de VSS – pour le directeur d'établissement de prendre des mesures temporaires d'exclusion d'un étudiant ou une étudiante pendant la durée de la procédure disciplinaire.

Florence Faucher ajoute que les collègues s'inquiètent précisément du recours à des procédures normalement prévues pour des VSS.

Régis Bismuth explique que, dans le cadre des procédures disciplinaires, la Direction saisit la section de tout manquement au bon ordre de l'établissement ou à la réputation de l'établissement ou de toute infraction au règlement de la vie étudiante ou de la scolarité. Il rappelle que les sections disciplinaires, telles que décrites dans le Code de l'éducation, ont vocation à régler des questions de plagiat ou de copie dans les examens, mais doivent dorénavant traiter d'affaires beaucoup plus complexes. Quant à la cellule d'enquête interne préalable (CEIP), elle était destinée à l'origine aux cas de violences sexistes et sexuelles (VSS), mais a vu ses compétences élargies à des affaires et des enquêtes en dehors des VSS.

Luis Vassy rappelle que le sujet principal réside dans les modalités de l'expression militante. Il se réfère à un long échange qu'il a eu avec les étudiants du campus du Havre, au cours duquel un certain nombre ont pris la parole pour dire que leur liberté d'expression était en cause, que toutes les opinions n'avaient pas la même valeur sur le campus et que si l'on exprimait une opinion qui n'était pas l'opinion majoritaire, on était victime d'ostracisme. Luis Vassy considère que la bienveillance doit s'appliquer à chacun, y compris à ceux qui ont des opinions minoritaires sur le campus, qui doivent bénéficier d'une atmosphère bienveillante, saine et positive pour pouvoir y vivre et y étudier.

Séverine Dusollier, directrice de l'unité de recherche de l'École de droit, souhaite réagir sur la question du nouveau cours sur la liberté d'expression, conçu par Vincent Forray, destiné à tous les étudiants du Collège et qu'elle donne, notamment avec Julie Klein. Le cours est articulé autour de la coexistence des diverses opinions. La liberté d'expression doit s'accommoder des opinions des autres, mais le cours insiste aussi sur les limites que le Code de l'éducation donne à cette expression, notamment en milieu universitaire. Elle fait part de son malaise à donner ce cours quand par ailleurs, les sanctions sont tout de suite aussi fortes face à l'expression de leurs opinions par les étudiants.

Luis Vassy comprend le point de vue de Séverine Dusollier et répète qu'il espère ne pas avoir à prendre de nouveau ce genre de décision. Il rappelle en revanche que les actions commises par les étudiants s'apparentent à de l'intimidation physique et que du matériel a été dégradé, ce qui ne rentre vraisemblablement pas dans la définition de la liberté d'expression, au regard des règles internes, du code de l'éducation et de la loi.



Il lui semble important que l'on reconnaisse qu'il y a un cadre, qui est indispensable pour faire vivre les normes qui régissent la vie commune.

Séverine Dusollier explique que les professeurs ont bien exposé le cadre, et n'ont pas dit que les étudiants pouvaient tout faire, tout exprimer. Elle souhaiterait simplement qu'il puisse y avoir une gradation, ou du moins une idée de la gradation des sanctions. En effet, l'exclusion, même si elle est à titre conservatoire, reste une sanction. Le temps de la procédure disciplinaire peut être très long, et les étudiants en question sont sanctionnés puisqu'ils ne participent plus à la vie collective de l'institution.

Janie Pélabay souhaite aborder en tant que membre de la section disciplinaire sortante les moyens de faire baisser la pression qu'évoquait Luis Vassy. Il s'agit qu'il n'y ait pas uniquement des mesures qui soient perçues comme des mesures de maintien de l'ordre, mais qu'il y ait aussi des formes d'accompagnement. Son expérience à la section lui a montré qu'il y a aujourd'hui des pratiques militantes pour lesquelles les étudiants demandent un meilleur encadrement. Ainsi, le cyberharcèlement est un vrai sujet : les étudiants ne se sentent pas forcément protégés aujourd'hui dans leurs pratiques militantes, et ce toutes tendances confondues. Il y a donc une demande faite à l'institution de pouvoir développer des pratiques où les revendications pourraient être faites sereinement, sans courir le risque que des photos soient prises et diffusées. C'est en effet une spécificité de l'action militante aujourd'hui, toutes parties confondues, et Janie Pélabay estime que l'administration gagnerait à s'intéresser à ce sujet, pour définir un cadre, peut-être au travers d'une modification du règlement intérieur qui ne prévoit actuellement aucune règle sur la prise et la diffusion de photos.

Luis Vassy partage la préoccupation de Janie Pélabay; il estime que la question du cyberharcèlement est une question importante, liée à la question de l'utilisation des réseaux sociaux, de leur impact sur la liberté d'expression et même sur la sérénité des uns et des autres. IL souhaite que des modalités soient trouvées pour éviter les confrontations par réseau social interposé.

Émeric Henry reconnaît qu'il y a un besoin général d'apaisement, et il appelle la direction à reprendre la main sur la communication, en développant une communication positive sur Sciences Po et ses succès, en particulier académiques.

Florence Haegel souhaiterait des précisions sur la réforme des admissions.

Luis Vassy précise qu'il n'y a pas de volonté de sortir du système Parcoursup, mais plutôt de corriger certains points, comme la prise en compte des notes dès la classe de seconde, ou encore le poids du contrôle continu, qui a conduit à une inflation des dossiers présentant des moyennes entre 17 et 20. Luis Vassy estime que le nombre de dossiers reçus par la direction des admissions devient difficilement gérable, ce qui fait prendre le risque de perdre des profils exceptionnels, comme ceux-ci sont noyés dans une masse de dossiers où l'on a du mal à distinguer les mérites respectifs des étudiants. Par ailleurs, Luis Vassy estime que les lettres des lycéens centrées sur leurs projets d'engagement engendrent potentiellement des biais sociaux. Cette façon de procéder conduit à passer à côté de certaines formes de différences : des différences cognitives, avec notamment des enfants ou des jeunes neuroatypiques dont la maturité sur le plan social se produit un peu plus tard que pour les autres, alors qu'ils



sont peut-être des personnes extraordinaires sur le plan du courage, de la persévérance, des valeurs personnelles. Luis Vassy souhaite donc que Sciences Po ait sa propre évaluation des capacités et du potentiel des étudiants, à l'instar d'institutions universitaires comparables à Sciences Po, ainsi que l'a montré la direction des affaires internationales (DAI). Un groupe de travail a donc été mis en place, que peuvent rejoindre toutes les personnes intéressées, pour essayer de déterminer la modalité qui réduit autant que possible le biais social. Il s'agit d'établir les modalités qui sont les moins discriminantes socialement parlant pour détecter le potentiel des étudiants.

Luis Vassy évoque également le problème de calendrier : le système Parcoursup est fondé sur un modèle franco-français, où l'on donne des réponses aux lycéens en mai, juin, voire plus tard. Pour certaines des universités concurrentes à l'échelle internationale, les étudiants ont parfois connaissance de leur admission dès décembre, et au plus tard en février ou mars. La réponse pour Sciences Po arrive donc très tard.

Dina Waked demande quelle serait la chronologie de cette réforme : le système serat-il prêt pour la campagne de l'année prochaine ?

Luis Vassy estime que 2025 constituera dans l'idéal une année de transition, avec la mise en place d'un système pérenne en 2026. Pour 2025, les changements concerneraient la voie générale, par Parcoursup, plutôt que les CEP ou la voie internationale, pour lesquelles il n'y aurait pas le temps matériel de mettre en place un nouveau système dès cette année. Mais il s'agit de se mettre en mouvement afin d'arriver pour ces filières à un système définitif à la rentrée 2026.

1 / Validation du compte-rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 17 septembre 2024

Florence Haegel constate l'absence d'observations.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte le 17 septembre 2024.

2 / Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* FNSP en *tenure track* (poste privé) en science politique/théorie politique, profil immigration et démocratie

Vin Arceneaux explique que le comité de sélection a reçu 63 dossiers, puis a retenu cinq candidats qui ont été reçus en audition, pour en classer au final quatre. Le comité a placé en première position Lior Erez, qui a reçu son doctorat à l'University College à Londres. Il est maintenant post doc à Oxford, où il étudie des questions liées à la citoyenneté, la politique, l'immigration, l'éthique, la politique de l'aide internationale et à l'identité nationale et au patriotisme.



Le comité a retenu en deuxième position Felix Bender, actuellement *Assistant Professor* à la Northumbria University de Newcastle. Il a obtenu son doctorat à Central European University. Il étudie lui aussi les questions liées à l'immigration. La personne classée en troisième position estLukas Schmid, qui a reçu son doctorat de l'EUI. Il est actuellement *Postdoctoral Research Fellow* à la Goethe-Universität de Francfort, dans le Leibniz Research Group; il a fait une présentation sur la question de l'IA et des décisions liées à l'immigration. Arrive enfin en quatrième position Eva-Marie Schäfferle, qui a reçu son doctorat de l'université Grenoble Alpes et qui est elle-même postdoc à la Goethe-Universität dans le Leibniz Research Group.

Une discussion s'engage sur le profil de junior avancé de la personne classée en première position.

Vin Arceneaux indique que le système de recrutement en France et en Europe, qui implique que les candidats soient déjà titulaires d'un doctorat et soient en post-doctorat, privilégie des dossiers très solides. Cela diffère des Etats-Unis, où il est possible d'auditionner des candidats qui n'ont pas encore leur doctorat.

En l'absence d'autres interventions, Florence Haegel fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track (poste privé) en science politique/théorie politique, profil immigration et démocratie.

3 / Avis sur la mutation d'un chargé de recherches CNRS au CERI, Mathias Delori

Stéphanie Balme présente le dossier de Mathias Delori, chargé de recherche au CNRS, en mutation au CERI. Expert en relations internationales, il est spécialiste d'études critiques de la guerre, de la paix et des questions de sécurité. Il travaillera en étroite collaboration avec les internationalistes du CERI, et notamment avec Hugo Meijer. Conformément à la procédure, Mathias Delori a présenté un séminaire au CERI et sa mutation a fait l'objet d'un vote favorable du Conseil d'unité du CERI.

En l'absence de remarques de la part des membres du Conseil scientifique, Florence Haegel fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents la mutation de Mathias Delori, chargé de recherches CNRS, au CERI.

Florence Haegel rappelle que seront présentés lors d'une séance du Conseil scientifique (en décembre ou en janvier) la liste des candidats au recrutement CNRS soutenus par chaque UMR.



4 / Avis sur le soutien de Sciences Po (CERI) à la candidature à l'ERC de Kalaiyarasan Arumugam

Stéphanie Balme indique que la candidature de Kalaiyarasan Arumugam a été retenue à l'unanimité par le conseil d'unité pour un ERC *Consolidator*. Il s'agit d'un collègue indien, qui travaille sur les questions de *Energy Transition in India*, et en particulier sur les sujets de *Climate Inequality Trap*, avec Christophe Jaffrelot. Le laboratoire a estimé qu'il s'agit d'un projet qui permettrait de consolider le travail lancé sur le changement climatique dans les pays du sud, autour de Sandrine Revet notamment, en articulation avec le projet TIERED. Florence Haegel fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le soutien de Sciences Po (CERI) à la candidature à l'ERC de Kalaiyarasan Arumugam.

5/ Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement de deux Assistant Professors FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil Politics and Policy in/of Europe and the European Union

Florence Faucher rappelle la liste des membres du comité. Il est présidé par Jan Rovny et elle en sera la vice-présidente. Le comité compte également Matthias Thiemann et Raphaële Xenidis pour les membres internes et Jonathan Polk (Lund), Sabine Saurugger (Grenoble), Frank Schimmelfennig (Zurich) et Virginie van Ingelgom (université catholique de Louvain) comme membres externes.

En l'absence de questions de la part des membres du Conseil scientifique, Florence Haegel fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement de deux Assistant Professors FNSP en tenure track (poste privé) en science politique, profil Politics and Policy in/of Europe and the European Union.

6/ Questions diverses

Dina Waked souhaiterait avoir des éclaircissements sur le rôle que joue le COMAC [comité académique], notamment s'il s'agit d'une instance décisionnaire. Le dernier ordre du jour d'une séance du COMAC comportait deux sujets qui semblent des sujets décisionnaires, comme par exemple la prolongation d'un professeur associé, ou encore la création d'une 3eme année de master en sciences sociales computationnelles. Elle souhaite également savoir pourquoi les directeurs d'unités de recherche ne sont plus invités aux séances du COMAC.

Christine Musselin indique que l'instance qui procède à la décision concernant les professeurs associés à temps partiel (PAST) est le Conseil scientifique. Cependant, comme les professeurs associés enseignent dans les écoles, certaines personnes ont estimé qu'il serait souhaitable que les doyens, qui sont des représentants des écoles où ces personnes vont enseigner, puissent exprimer un avis informel, ce qui est fait en



COMAC, et était fait auparavant au sein du comité des doyens. Concernant les sujets de formation (dont les masters font partie), Christine Musselin confirme qu'ils sont discutés en COMAC, puisque ce sont les écoles qui sont responsables des diplômes qui sont délivrés. Les sujets sont ensuite l'objet d'un vote en Conseil de l'Institut. Les sujets de formation ne passent normalement pas en Conseil scientifique sauf éventuellement dans des cas qui impliqueraient l'École doctorale et l'avis du Conseil scientifique serait alors tout aussi informel que celui du COMAC comme ces deux instances ne sont pas habilitées à prendre des décisions sur les formations. Sur la composition, Christine Musselin rappelle que le COMAC comprend les doyens et les directeurs de département, les directeurs d'unité étant invités une fois par semestre.

Réjane Sénac et Paul-André Rosental rappellent que la coexistence DU/DD et COMAC a été questionnée et qu'il a été envisagé de fusionner les deux instances.

Florence Haegel suppose que la clarification de la gouvernance que propose Luis Vassy devrait permettre d'organiser l'ensemble de ces instances.

Christine Musselin juge qu'il y a des questions spécifiques qui n'intéressent que les membres du COMAC ou les DU/DD. L'idée d'avoir un moment particulier pour les questions plus spécifiques et d'avoir éventuellement un calendrier où les séances respectives seraient regroupées semble pertinente.

Christine Musselin informe les membres du Conseil que le projet PRODEMO, qui a fortement mobilisé plusieurs membres de la direction scientifique, a été déposé ce matin sur le site de l'ANR. L'audition aura lieu mi-novembre, la réponse sera connue en décembre, avec très probablement un maximum de quatre ou cinq projets retenus, sur 17 actuellement en compétition.

Elle rappelle enfin que le plan de recrutement sera présenté à la séance du Conseil scientifique de novembre.

7/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Associate Professor* FNSP (poste privé) en droit, profil droit européen

Séverine Dusollier présente les conclusions du comité de sélection sur un poste senior FNSP en droit européen. Le comité a reçu une trentaine de candidatures, en a sélectionné cinq pour les auditions et en classé trois à l'issue des auditions.

La première candidate classée est Joana Mendes, de nationalité portugaise, parfaitement francophone, actuellement professeure à l'université du Luxembourg. Séverine Dusollier indique que Joana Mendes travaille sur les politiques monétaires, la gouvernance économique, sur les modes de régulation au niveau européen, et notamment sur l'intervention des administrations européennes dans la fabrique du droit européen. Elle a aussi enseigné le droit de l'environnement au niveau de l'Union européenne. La présentation qu'elle a faite au comité portait sur la manière dont l'administration européenne intervient de plus en plus, crée du droit, notamment dans son contrôle des pesticides ou des questions environnementales. Joana Mendes est une spécialiste du droit européen très reconnue en Europe.



La candidate classée seconde est Diamond Ashiagbor, actuellement professeure à l'université de Kent. Elle travaille sur le droit du travail et le droit social en droit européen, et applique les *Critical Race Studies* et les études décoloniales sur le droit européen de manière très originale.

Le candidat classé troisième est Pieter-Augustijn Van Malleghem, un profil plus junior, actuellement professeur à l'université catholique de Louvain en Belgique. Il a un *Starting Grant* ERC, dont une partie porte sur les politiques des banques centrales européennes et la manière dont la Banque centrale européenne est liée au fédéralisme européen, tout en comparant cela avec d'autres régimes dans le monde, notamment les États-Unis.

En l'absence d'autres questions, Florence Haegel fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Associate Professor FNSP (poste privé) en droit, profil droit européen.

8/ Avis sur la nomination en qualité de professeure associée (PAST) à mi-temps de Rosemary Byrne et proposition de l'indice de rémunération brut

Guillaume Tusseau précise qu'il s'agit du recrutement en PAST à mi-temps de Rosemary Byrne, qui enseignerait à la fois à PSIA et à l'EDD et qui serait rattachée au département de droit comme enseignante, sans rejoindre pour autant l'unité de recherche de l'École de droit, puisqu'elle n'est pas recrutée en tant que telle. Rosemary Byrne est spécialiste des droits humains, d'abord sur le plan théorique, avec ses enseignements notamment du droit des réfugiés, mais aussi sur une thématique plus originale, « Human Rights Law and Evidence-Based Policy », qui est une étude des conditions empiriques des politiques publiques en matière de droits de l'homme. Elle a également une expérience pratique de la défense des droits de l'homme, en tant que Human Rights Commissioner en Irlande, puis comme chair du Scientific Committee de l'European Union Fundamental Rights Agency. Ainsi donc, au niveau national comme au niveau supranational, elle a mis en pratique les droits fondamentaux, les droits de l'homme et œuvré en leur faveur. Elle est actuellement professeure à NYU à Abu Dhabi et Associate Professor au Trinity College de Dublin. Elle est déjà connue à Sciences Po, y étant déjà intervenue à plusieurs reprises, notamment en tant que visiting professor. Rosemary Byrne a par ailleurs tenu des positions officielles auprès de la Cour pénale internationale et des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda. Elle est donc une experte sur l'axe droit international humanitaire et droit pénal international.

Guillaume Tusseau indique que pour toutes ces raisons, le recrutement de Rosemary Byrne comme PAST à mi-temps serait particulièrement intéressant pour les collègues de l'Ecole de droit et pour les étudiants.

En l'absence de prise de parole, Florence Haegel fait procéder au vote.



Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la nomination en qualité de professeure associée (PAST) à mi-temps de Rosemary Byrne.

Florence Haegel précise qu'une liste mise à jour des PAST à mi-temps, incluant leur affectation aux différentes écoles, a été mise à disposition des membres du Conseil.

9/ Avis sur la liste des rapporteurs dans le cadre de la procédure d'attribution de la composante 3 du RIPEC, campagne 2024

Florence Haegel explique que le Conseil scientifique est tenu de valider la liste des rapporteurs désignés pour rendre un (double) avis sur les neuf candidatures déposées par des professeurs des universités à la prime dite C3 du RIPEC, c'est-à-dire la composante du titre 3 du régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs. Cette liste n'a pas été mise à disposition sur le drive du Conseil mais est distribuée en séance.

Christine Musselin insiste auprès des membres sur la confidentialité à observer concernant la liste.

En l'absence de questions, Florence Haegel fait procéder au vote.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la liste des rapporteurs dans le cadre de la procédure d'attribution de la composante 3 du RIPEC, campagne 2024.

6/ Questions diverses (suite)

Sophie Dubuisson Quellier demande que la fonctionnalité d'enregistrement disponible dans le logiciel zoom puisse être activée pour le personnel administratif ainsi que pour les assistants de recherche, qui ont besoin de cette fonctionnalité pour enregistrer les entretiens menés dans le cadre de projets de recherche.

Florence Haegel remercie l'ensemble des participants à la séance, notamment celles et ceux qu'elle ne reverra plus à partir du 19 novembre.